

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le *SLO*
ID : 033-213304850-20240916-DE2024_09_03-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	15
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absent</u> :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, BUTON, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, ROSSI UGOLINI.

Absents excusés : MM. MICHEL, MOULIERAC.
M. MICHEL a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL.

Absent : MM. DUPONT, SPERANZINI.

Secrétaire de séance : Madame ROSSI.

Délibération n° 2024.09.03

Objet : Admission en non-valeur / Titres cantine 2014/2017

⇒ A la demande du Trésor Public, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider l'admission en non-valeur des titres :

T 623/2014 de cantine impayée pour l'année 2014 qui s'élèvent à la somme de 10,86 €

T 199/2017 de cantine impayée pour l'année 2017 qui s'élèvent à la somme de 148,45 €

Ce qui est accepté à l'unanimité.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 17 septembre 2024,

[Signature]
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.